

ARRETE PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES MEMBRES DU JURY AUX CONCOURS INTERNE ET EXTERNE DONNANT ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2022

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2016-596 du 12 Mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,
- Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{re} classe,
- Vu l'arrêté du 29 Janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe en application de l'article 3 du Décret n° 2007-108 du 29 Janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{re} classe,
- Vu l'arrêté du 10 janvier 2022 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 09 Juillet 2021 modifié le 07 Octobre 2021, portant ouverture d'un concours externe et d'un concours interne donnant accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} Classe,

ARRETE

Article 1 : La liste des membres du Jury des concours interne et externe donnant accès au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe est établie comme suit :

Collège des Elus Locaux :

- Madame Evelyne QUENTIN, Maire de Saint Brice Courcelles (51), Présidente du Jury,
- Monsieur Marcel VERGEZ, Maire de Ventelay (51),

Collège des Fonctionnaires Territoriaux :

- Madame Maryline MALATRAS-SENG, Attachée Territoriale hors classe, Directrice Adjointe des Ressources Humaines au Grand Reims (51),
- Monsieur Olivier DECAD, Agent de maîtrise à la ville de Suippes (51), Représentant de la CAP C du Centre de Gestion de la Marne,

Collège des Personnalités Qualifiées :

- Monsieur Larbi AIT YAHIA, Ingénieur en chef, Directeur Adjoint à la Ville de Reims (51),
- Madame Guylaine CARISIO, Technicienne principale de 1^{ère} classe à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (51).

Article 2 Monsieur Marcel VERGEZ assurera le remplacement de la Présidente dans le cas où celle-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3 : Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un délai de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- transmis aux Centres de gestion de l'interrégion Grand Est,
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Marne et des Centres de Gestion de l'interrégion Grand Est.

Fait à Châlons en Champagne, le

14 JAN 2022

Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN,

Maire d'ESTERNAY,
Membre du CRO du CNFPT Grand Est.

